

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00238

Numéro SIREN : 892 858 028

Nom ou dénomination : 203 BARBER ROOM

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2022 sous le numéro de dépôt 827

LE JOURNAL DES COMMERCE
14 JAN. 2022
827

203 BARBER ROOM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 1.000,00 Euros

SIEGE SOCIAL :

203, Avenue Jean Jaures – 95100 ARGENTEUIL
RCS DE PONTOISE N° 89285802800012

TEXTE ET RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LIQUIDATION DU 31 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et décembre 2021, à dix heures, au siège social de la **SAS 203 BARBER ROOM**, et conformément aux articles 25 des statuts, ce sont réunis les associés composant le capital social d'un montant de 1.000,00 € en assemblée générale extraordinaire.

LES SOUSSIGNES PRESENTS :

- Monsieur Karim EZZAHRI, célibataire, né le 26 janvier 1995 à ARGENTEUIL en FRANCE, de nationalité Française, et demeurant au – 3, Cités Auguste de l'Aune – 95870 BEZONS, détenant 85 actions, soit 85 % du capital social.
- Monsieur Abdel Azize DJEBLI, marié, né le 8 avril 1956 à NANTERRE en FRANCE, de nationalité FRANCAISE, et demeurant au – 28 Bis, rue Pierre Curie – 92700 COLOMBES, détenant 10 actions, soit 10 % du capital social.
- Monsieur Hamid EZZAHRI, célibataire, né le 10 juillet 1987 à GENNEVILLIERS en FRANCE, de nationalité Française, et demeurant au – 3, Cités des Belles Vues – 95870 BEZONS, détenant 5 actions, soit 5 % du capital social.

Propriétaires de la totalité des 100 actions de 10,00 €, chacune composant ainsi le capital social de 1.000,00 € de la **SAS 203 BARBER ROOM**, dont le siège social est fixé au – 203, Avenue Jean Jaures – 95100 ARGENTEUIL.

Les associés ayant droit de vote étant présent, l'assemblée peut valablement délibérer, sous la présidence de Monsieur Hamid EZZAHRI, Président de la séance pour la **SAS 203 BARBER ROOM**.

Ke

DA

4/6

Le président met à la disposition de l'associé unique :

- Le rapport établi par le liquidateur,
- Les comptes de Liquidation,
- Le projet des décisions,
- Les statuts

Le président rend compte et commente le rapport de gérance. Il donne lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion et soumet l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Liquidation de la Société,
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance de l'ensemble des opérations de liquidation et des comptes définitifs de la **SAS 203 BARBER ROOM** arrêtés le 31 décembre 2021, présentant un résultat déficitaire de 4.056,00 Euros, approuvent lesdits comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés donnent quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharge de son mandat à compter du 31 décembre 2021, date à laquelle est constatée la clôture de liquidation.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer la demande de radiation de la société au registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicités ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait à Argenteuil, le 31 décembre 2021,
En autant d'exemplaires requis par la loi.

Signature des associés

Monsieur Hamid EZZAHRI

Monsieur Abdel Azize DJEBLI

Monsieur Karim EZZAHRI

Ke

DA

10

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	04012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
203 BARBER ROOM 203 Avenue Jean Jaures 95100 ARGENTEUIL		11 JAN 2022	
SIRET	8 9 2 8 5 8 0 2 8 0 0 0 1 2	Méi	: 203barberroom@gmail.com
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Coiffure Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	4 056
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>				
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>				
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2066-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		SERVICES ENTREPRISES CONSEILS 10 CHEMIN DE L'ORME 95220 HERBLAY	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		06012022	ARGENTEUIL
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/>		Qualité et nom du signataire: M. Hamid EZZAHRI	
prestataire :		Signature:	

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 203 BARBER ROOM

du 04/01/2021

Adresse 203 Avenue Jean Jaures 95100 ARGENTEUIL

au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	BAYA El Mahfoud Coiffeur	38 Rue du Troupeau 95100 ARGENTEUIL
2	ADDOUD Youssef Coiffeur	46 Rue Jean Jaures 95870 Bezons
3	EL LLAIMOUH Abdelhamid Coiffeur	14 Rue Villeneuve 95870 Bezons
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	13 344			13 344				13 344
2	1 169			1 169				1 169
3	323			323				323
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	14 835			14 835				14 835

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice .2021... (total col.9 + total col.10) ⑩	14 835	- de l'exercice .2021... ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire _____ À ARGENTEUIL, le 06/01/2022
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du / au / ou au titre de l'année N		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Désignation de l'entreprise <u>203 BARBER ROOM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>203 Avenue Jean Jaures 95100 ARGENTEUIL</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> </tr> </table>										8	9	2	8	5	8	0	2	8	0	0	0	1	2		
8	9	2	8	5	8	0	2	8	0	0	0	1	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>										Durée de l'exercice précédent * <u> </u>															
										Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>															
ACTIF										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012																				
		Autres *		014	016																				
	Immobilisations corporelles *			028	030																				
	Immobilisations financières * (1)			040	042																				
	Total I (5)			044	048																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	052																			
		Marchandises *			060	062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070																				
		Autres * (3)		072	074																				
	Valeurs mobilières de placement			080	082																				
	Disponibilités			084	735	086				735															
	Charges constatées d'avance *			092	094																				
Total II			096	735	098				735																
Total général (I+II)			110	735	112				735																
PASSIF												Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *									120		1 000													
	Ecart de réévaluation									124															
	Réserve légale									126															
	Réserves réglementées *									130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *						131)	132															
	Report à nouveau									134															
	Résultat de l'exercice									136		(4 056)													
	Provisions réglementées									140															
Total I									142		(3 056)														
Provisions pour risques et charges									154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *									166															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169)	172	3 791														
	Produits constatés d'avance									174															
Total III									176		3 791														
Total général (I + II + III)									180		735														
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		203 BARBER ROOM		Néant <input type="checkbox"/>			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le			
						3 1 1 1 2 0 2 1			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	Biens	{	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			Services *			217	218		
							19 984		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
	Autres produits					230	(100)		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	19 884	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
Variation de stocks (marchandises) *						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	9 707		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			
Rémunérations du personnel *						250	13 395		
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	838		
Dotations aux amortissements *						254			
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	{	259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	23 940		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(4 056)		
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	{	347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(4 056)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	4 056		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexties A)	989				
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991							
ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements outre-mer	344				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
Créance due au report en arrière du déficit					346		350		
Droit divers									
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	643				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354	4 056
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	4 056	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	4 056

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486		486			
TOTAL		490		492		494		496		496			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566			
TOTAL		570		572		574		576		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 203 BARBER ROOM							Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		960		4		056		
Total des déficits restant à reporter		970		4		056		
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin							325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326	
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	
							3 997	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	
							595	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:2.03 BARBER ROOM.....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..04/01/2021. et clos le:31/12/2021		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	19 984
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	19 984
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	1 308
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	1 799
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	6 600
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	9 707
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
			10 277
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	10 277
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / /
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 9 2 8 5 8 0 2 8

Dénomination de l'entreprise

203 BARBER ROOM

Adresse (voie)

203 Avenue Jean Jaures

Code postal

95100

Ville

ARGENTEUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.